



Naturalisation d'un algerien né sous le regime francais

Par **momo222**, le **30/12/2014** à **00:46**

Bonjour,

je suis un algerien resident en france avec un titre de séjour de dix ans, je voudrais savoir si mon père qui est un algerien résident en algerie, pourrait avoir la nationalité française vu qu'il est né en algerie pendant l'occupation française, plus précisément il est né en 1941 et n'a jamais essayé d'obtenir la nationalité française, si oui quelles sont les démarches à faire?? dans le cas contraire y a t il une autre alternative pour qu'il puisse venir se soigner ici car il est gravement malade et les soins labas sont rudimentaires.

merci.

Par **domat**, le **30/12/2014** à **21:33**

Bjr,

En recevant la nationalité algérienne à l'indépendance de l'Algérie, votre père a perdu la nationalité française comme tous les algériens (français de droit local); dans sa situation, il ne peut obtenir la naturalisation française qu'en remplissant les conditions exigées dont la principale est la résidence en France.

pour se soigner en France, il faut que les médecins algériens attestent que les soins nécessaires ne sont pas disponibles en Algérie.

cdt

Par **fahima**, le **05/01/2015** à **15:30**

Bonjour moi et mon mari nous sommes nées pendant l'occupation française moi 1958 et mon mari 1952 j'ai le droit à la nationalité française oui ou non merci

Par **fahima**, le **05/01/2015** à **15:31**

Bonjour moi et mon mari nous sommes nées pendant l'occupation française moi 1958 et mon mari 1952 j'ai le droit à la nationalité française oui ou non merci

Par **fahima**, le **05/01/2015** à **15:34**

Bonjour moi et mon marie nous sommes née pendant loccupation française moi 1958 et mon marie 1952 jai le droit a nationalite française oui ou nom merci

Par **domat**, le **05/01/2015** à **15:40**

bjr,
comme vous étiez mineurs à l'indépendance de l'algérie en 1962, vous avez suivi la nationalité de vos parents.
si ceux-ci ont reçu la nationalité algérienne à cette date, leurs enfants mineurs ont reçu également la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
c'est le principe quand un pays acquière son indépendance.
la réponse à votre question, est donc, non.
cdt

Par **Zoulikha**, le **22/01/2015** à **07:09**

La grand mère de mon Marie et nee en 1901 elle et inscrit sur le livrer de famille la nationalite français et son nom français elle s'appelle lafendou mon marié peu faire nationalite merci c v p

Par **Zoulikha**, le **22/01/2015** à **07:11**

La grand mère de mon Marie et nee en 1901 elle et inscrit sur le livrer de famille la nationalite français et son nom français elle s'appelle lafendou mon marié peu faire nationalite merci c v p

Par **domat**, le **22/01/2015** à **07:46**

bjr
avant 1962 tous les algériens étaient français.
à l'indépendance de l'algérie sont restés français les français de droit commun, les français de droit local ont reçu automatiquement la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
cdt